



# Conseil communal de Chavornay

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 20 JUIN 2024.

Présidence de Mme Corinne VERLY.

La séance débute à 20h.

Membres présents : 42

Sont excusés : Mesdames Sara BLANCO, Myriam RAVESSOUD, Inés SANCHO-DUPRAZ, Kornélia THIERY

Messieurs Claude AUBERSON, Pierre-Alain AUBERSON, Nicolas AUBERT, Richard CATALANO, Pierre-Henri DEMIERRE, Michel DUVILLARD, Alain HUSSON, Danish KANDASAMY, Marc KUNZE, Bertil MAIRE, Sébastien MALHERBE, Roger METROZ, Yanick STOCKER, Yvan THIERY.

### ORDRE DU JOUR.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2024.
2. Communications de la Municipalité.
3. Communications des commissions permanentes et/ou des délégués aux associations intercommunales.
4. Questions – Pétitions.
5. *Réponse à l'interpellation de M. Christophe COLLAUD « Harcèlement scolaire ».*
6. Comptes 2023.
7. Gestion 2023.
8. Election du bureau du Conseil communal pour 2024 -2025.
9. Election de la Commission de gestion pour 2024.

Il n'y a pas de remarque, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2024.**

La discussion n'est pas demandée, nous passons au vote.

**Le procès-verbal de la séance du 2 mai 2024 est accepté à l'unanimité.**

## 2. Communications de la Municipalité.

Nous avons reçu une communication écrite le 17 juin 2024, nous allons la traiter.

### 1. Extension des infrastructures scolaires :

La discussion est ouverte.

2.1 M. David MEYSTRE remercie pour cette communication écrite. Il aimerait préciser qu'il a été membre de la commission du préavis concernant l'extension des infrastructures scolaires du Verneret (préavis 14-4/23) et était en faveur du projet et qu'il l'est toujours. Suite à cette communication concernant l'avancement du projet, vu l'importance du budget et des besoins de la population, il aurait plusieurs questions à poser à la Municipalité, 8 pour être précis.

1) Lors du Conseil communal du 21 septembre 2023, le GSE/PS/Les Verts.e. s avait proposé un amendement au préavis afin de mentionner clairement une bibliothèque dans les infrastructures scolaires. Cet amendement avait été refusé par le Conseil à une courte majorité (25 non, 20 oui), les arguments suivants ayant été avancés en sa défaveur :

1. La DGEO ne l'impose pas, bien que la Commission de gestion, le Plan d'Etude Romand (PER) et la Loi sur l'Enseignement Obligatoire (LEO) encouragent fortement l'accès à une médiathèque scolaire.
2. La bibliothèque était dans le cahier des charges, bien qu'en bas de liste et entre parenthèse, et que la Municipalité en tiendrait compte.

Sa question est la suivante : pour quelle raison la bibliothèque ne fait pas partie du projet ? Qu'en est-il d'un projet de médiathèque scolaire et comment fera-t-on lorsqu'on voudra se doter d'une telle infrastructure si l'on ne profite pas de la construction de ce nouveau bâtiment.

2) Le choix de cette version bloque-t-il d'éventuels projets d'extension au-delà de 2040 ?

3) Pour les locaux prévus dans un second temps, de quel laps de temps est-il question, notamment pour le PPLS ? L'établissement en sera-t-il privé momentanément ?

- 4) Si l'on compare les salles présentées dans la communication écrite avec les salles abordées dans le préavis d'étude, l'on constate que le réfectoire complémentaire a disparu. Est-il prévu de compenser cette prévision du préavis autrement ?
- 5) Avec la construction du nouveau bâtiment, les 3 salles se trouvant dans les Portakabin devront être absorbées par les autres bâtiments. Il y a une salle d'ACM, une salle d'Arts Visuels et une UAPE. Qu'advient-il de l'UAPE et combien d'enfants sont concernés ?
- 6) Compte tenu de l'importance des établissements scolaires pour la commune et ses citoyens, du montant budgétisé de 7mio, est-il prévu une séance d'information publique ?
- 7) Lorsqu'un projet immobilier de la sorte a une volumétrie aussi particulière, serait-il possible d'avoir une présentation en 3D pour se faire une meilleure idée ? Que ce soit sous forme de courte vidéo ou de PDF, par exemple.
- 8) Enfin, les points précédents pourraient-ils être répondu avant le préavis à venir sur ce projet et sa mise à l'enquête ?

Question additionnelle :

Le budget de 7mio concerne-t-il que les travaux dans le 1<sup>er</sup> laps de temps ?

M. Yves LEUENBERGER, Municipal, remercie pour les nombreuses questions.

Cette communication avait pour but d'ouvrir un petit débat et donner la ligne que la Municipalité suit sur ce développement de projet. On a aujourd'hui une volumétrie qui est définie pour ce nouveau bâtiment. Plusieurs études d'implantations ont été faites sur le site du Verneret. Celui-ci correspond aux besoins scolaires actuels. La Municipalité n'a pas pu tout lui mettre. Vous avez vu qu'au niveau du PPLS, qui sont actuellement à Corcelles, vont devoir y rester encore quelques temps. Le prochain bâtiment administratif sera pour la prochaine législature. C'est ainsi qu'il est envisagé dans le plan des investissements.

Actuellement, nous avons un budget d'environ 7mio pour réaliser un bâtiment scolaire, on y répond. Pour ce qui est de l'UAPE, du développement futur, ce bâtiment va être pris par les écoles de manière crescendo, ça veut dire que le temps qu'on réalise les travaux du bâtiment administratif, les enfants de l'UAPE vont pouvoir utiliser certaines classes afin de palier au manque que l'on a actuellement et qui sont dans les portakabins. Ça c'est un élément supplémentaire. Pour un élément 3D, vous avez juste une vue

aujourd'hui, la Municipalité est en train de travailler là-dessus, peut-être qu'elle reviendra lors d'un conseil prochain avec des éléments supplémentaires.

Et puis, vous avez une projection d'extension pour 2040. Il y a une étude qui a été faite sur le bâtiment B - BA, c'est le bâtiment qui est en dur sur lequel on pourrait créer une extension en hauteur, la Municipalité n'est pas partie sur cette optique car l'on ne peut pas y installer toutes les classes demandées. Mais s'il devait y avoir une extension dans les années futures, elle pourrait travailler sur une réhausse de ce bâtiment-là.

M. LEUENBERGER demande s'il a répondu à toutes les questions ?

M. MEYSTRE dit que non, qu'en est-il de la bibliothèque ?

M. LEUENBERGER répond que la bibliothèque ne rentre pas dans le cadre du volume du bâtiment, c'est quelque chose qui restera en attente et ça sera peut-être pour un projet futur.

M. MEYSTRE, concernant la séance d'information à la population ? Et il se permet de demander une clarification concernant le budget de 7mio. Ce budget concerne les travaux dans les deux temps ou seulement dans un premier temps ?

M. LEUENBERGER dit que le budget concerne les travaux du bâtiment scolaire qui est projeté aujourd'hui. Concernant la séance d'information, la Municipalité n'en a pas parlé en séance, elle reviendra avec cette information le cas échéant.

Mme la Présidente demande à M. MEYSTRE s'il a toutes ses réponses ?

M. MEYSTRE dit que non, la question concernant le réfectoire complémentaire qui a disparu dans la communication.

M. LEUENBERGER répond qu'il fait partie du projet pour la prochaine législature, il serait intégré dans le bâtiment administratif.

- 2.2 Mme Carine PROTTI aimerait rebondir sur les PPLS. Il se trouve que par hasard elle a discuté avec une employée du PPLS qui lui a rapporté l'insatisfaction de l'ensemble de l'équipe quant à l'emplacement géographique de leurs locaux, c'est-à-dire dans l'ancien collège de Corcelles. En effet, ça pose des problèmes de transport pour une partie de leurs patients. Il faut en effet que les parents amènent leur enfant en voiture, soit, ils doivent utiliser les transports publics avec les contraintes d'horaires que ça représentent. Outre les difficultés organisationnelles que cela peut poser pour les familles, ça aurait également des conséquences pour les enfants suivis parce que certains d'entre eux rencontrent déjà des difficultés sur le plan scolaire et que ça implique qu'ils vont manquer un temps plus important dans leur horaire de cours. Ils vont

donc être absents une partie de ce temps-là, ce qui va avoir un impact négatif pour leur évolution scolaire. Elle s'interroge si cette décision ne pourrait pas être revue pour le bien des écoliers ?

M. LEUENBERGER répond que la Municipalité est consciente de ce problème puisqu'aujourd'hui c'est déjà le cas. Il va répondre en deux temps. Pour le premier temps, la Municipalité a pris langue avec le Canton, elle a exposé des différents projets, la vision de la Municipalité et de la direction des écoles. Le Canton aimerait aussi qu'on amène les PPLS sur le site du Verneret, mais il n'est pas fermé à ce que cela se fasse dans un second temps.

Le PPLS, vous me dites qu'ils ne sont pas très satisfaits de leurs locaux, je vais répondre de la façon suivante. Il a discuté récemment avec un groupement scolaire de la région qui a créé un collège tout neuf où ils vont mettre les PPLS dans ce bâtiment et ceux-ci ne sont pas satisfaits.

Mme PROTTI précise qu'il s'agit de l'emplacement des locaux et non des locaux eux-mêmes.

La discussion est close sur la communication écrite.

Communications orales :

M. LEUENBERGER nous donne quelques explications sur le chantier de la route d'Yverdon, en l'absence de M. DESPONDS qui est parti au soleil.

### **3. Communications des commissions permanentes et /ou des délégués aux associations intercommunales.**

CISEROC :

Pas de communication.

Commission de recours en matière de taxes et d'impôts :

Pas de communication.

ARCC :

Pas de communication.

AIAE :

3.1 M. Philippe VERLY a une petite communication.

Mercredi 12 juin, il y a eu l'assemblée intercommunale de l'AIAE à Villars-le-Terroir. L'ordre du jour comportait cinq préavis tous acceptés à l'unanimité.

Les comptes 2023 se sont soldés par un bénéfice de CHF 52'625.40 après un amortissement extraordinaire de CHF 263'196.15, à noter qu'aucun amortissement important n'a été réalisé en 2023.

Le deuxième préavis concernait le déplacement de la conduite entre Echallens et Goumoens, rendu obligatoire par la création par le Canton d'une piste cyclable entre ces deux localités. A noter que le Canton participe seulement aux frais pour un montant de CHF 60'000.- alors que le montant en charge de l'AIAE est de CHF 700'000.-.

Les trois autres préavis concernaient le changement d'une conduite près de Froideville pour CHF 800'000.-, la réhabilitation du captage des lances, toujours à Froideville pour CHF 150'000.- et la mise à jour des servitudes des conduites propriétés de l'AIAE pour un montant de CHF 120'000.-.

### ORPC :

3.2 M. Dominique VIDMER, Municipal, accompagné de M. Alain HUSSON, a été à la séance de l'ORPC. C'était l'occasion pour M. HUSSON de voir comment ça se passe une fois sur place.

Les comptes sont bons, donc ils ont été acceptés. Les montants par habitant n'ont pas augmentés, c'est donc une bonne chose. Une question a été posée par rapport aux places disponibles de la protection civile par commune. Pour notre commune, on avait un chiffre donné par le spécialiste du Canton et un autre chiffre reçu par email. La question a été posée si on avait des chiffres sérieux, la réponse a été que ça serait transmis et ces chiffres étaient une troisième version. Si on prend le tableau Excel avec le nombre d'abris, on arrive à une 4<sup>ème</sup> version. Suite à cela, ils ont écrit aux deux présidents, celui du Tribunal et celui du CODIR. A la séance de septembre, il y aura un spécialiste du Canton, qui est prévu pour leur faire des exposés et il a été demandé que celui-ci leur explique la situation par rapport à nos communes et aussi par rapport aux besoins, la crainte étant que dès mars de l'année prochaine, les comptes sont tous au Canton et que ça ne sera pas le moment de nous imposer des abris ou quelque chose d'autre. C'est donc en avant-garde que la question a été posée.

### ASAICE :

Pas de communication.

## **4. Questions – Pétitions.**

Nous avons une résolution et une motion.

Nous allons les traiter dans l'ordre d'arrivée sur le bureau du Conseil.

Lecture de la résolution : M. Yves AUBERSON au nom du groupe PLR – Indépendants.

**Résolution :**

Bureau de poste de Chavornay.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Dans son édition du jeudi 13 juin 2024, le journal « La Région » nous apprend que nous pouvons nourrir des craintes pour la fermeture de deux bureaux de poste dans le Nord Vaudois, dont la poste de Chavornay qui serait en ballotage et, dès lors, menacé de fermeture dans le cadre de la réorganisation de La Poste Suisse.

Cette information est préoccupante et inquiète le groupe PLR et Indépendants, bien qu'il comprenne la volonté de la restructuration exprimée par la Poste.

Ce bureau de poste est un service public essentiel, non seulement pour les habitants de Chavornay, mais aussi pour ceux des villages voisins. Sa fermeture impacterait gravement la qualité de vie de notre communauté, en particulier, les personnes âgées et celles ayant des difficultés de mobilité.

Fondé sur ce qui précède, le groupe PLR et Indépendants demande au conseil communal d'adopter la résolution suivante :

- **Le conseil communal de Chavornay souhaite que la poste de Chavornay soit maintenue.**
- 
- **Il demande à la Municipalité et l'invite à entreprendre toutes démarches utiles et nécessaires auprès de La Poste Suisse pour assurer le maintien de ce service crucial pour notre population et celles des villages environnants et l'assure d'ores et déjà de son soutien.**

En vous remerciant du soutien que vous apporterez à cette résolution, nous vous transmettons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

La discussion est ouverte sur cette résolution.

Mme Laurence MARCHAND, Syndique, remercie pour cette résolution. Sachez que la Municipalité a déjà écrit à la Direction générale des Postes pour signifier la préoccupation qu'elle a quant à la fermeture du bureau de poste de Chavornay. Nous devons absolument obtenir le maintien de son ouverture. La Municipalité a sollicité une rencontre pour en discuter.

La discussion est close, nous passons au vote.  
La résolution est acceptée à l'unanimité.

Nous allons passer à la motion.

Lecture de la motion : M. Steve TANNER au nom du groupe PS/GSE/Les Vert.e.s.

### **Motion « Coopération et Développement »**

#### **« Pour une contribution communale à la coopération au développement »**

Éliminer la pauvreté, réduire les inégalités ou préserver le climat et les ressources naturelles : ces défis nous concernent tous, de Bamako à Chavornay. Les 193 États membres des Nations Unies, dont la Suisse, ont approuvé, en septembre 2015 l'Agenda 2030, avec 17 Objectifs de développement durable. Chaque acteur est ainsi invité à contribuer à la réalisation de cet Agenda planétaire, en fonction de ses propres capacités.

A son échelle, la mission d'une commune est aussi de permettre à un village, une ville ou une région moins favorisée de se doter de l'essentiel en termes de services de base : accès à l'eau potable, aux soins ou à l'éducation. La Constitution vaudoise comporte une disposition (article 71) en faveur de la coopération au développement, de l'aide humanitaire et du commerce équitable. Ainsi, l'État de Vaud et un nombre croissant de communes vaudoises s'engagent sur la voie de la solidarité internationale, en soutenant des projets concrets dans les pays en développement

La coopération au développement s'inscrit dans la durée et instaure des partenariats solides avec des acteurs de la société civile. Elle permet à des hommes et à des femmes de s'en sortir, de prendre leur destin en main et d'avoir des perspectives d'avenir là où ils sont nés.

Nous souhaitons nous associer aux efforts des communes vaudoises qui contribuent à améliorer durablement les conditions de vie de populations défavorisées ailleurs sur la planète, tout en bénéficiant des garde-fous nécessaires pour que l'argent soit bien utilisé. Il n'est pas toujours évident de déterminer la qualité des projets et d'en assurer un bon suivi.

C'est pourquoi nous souhaitons que notre commune collabore prioritairement avec une organisation reconnue, à l'image de la Fédération vaudoise de coopération (Fedevaco) qui regroupe 51 ONG actives dans la coopération au développement, dans des domaines divers et variés.

La Fedevaco dispose d'une commission d'experts bénévoles en charge de l'évaluation des projets des organisations membres. Après les avoir examinés, elle en propose 70 par an en moyenne aux communes et au Canton pour un co-financement. Une fois financés, les projets font l'objet d'un suivi approfondi jusqu'aux décomptes financiers. La Fedevaco offre donc la garantie d'une utilisation efficace de l'argent public investi.

En plus, en collaborant avec la Fedevaco chaque contribution communale voit sa mise complétée par la Confédération, qui donne un franc là où le

canton ou une commune donne deux francs. Ce qui permettra à notre participation communale, même modeste, de voir ses effets multipliés. Yvonand, Grandon, Pomy, Bercher, etc. Plus de 50 communes vaudoises ont noué un partenariat avec la Fedevaco :

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, d'inviter la Municipalité à présenter au Conseil Communal un Projet de décision ayant le contenu suivant

1. Permettre à notre commune de s'associer aux efforts des collectivités publiques qui soutiennent la coopération au développement par une aide financière.
2. Inscrire au budget ordinaire une ligne « Coopération au développement » d'un montant proposé équivalent à 3 francs par habitant
3. Privilégier, dans le choix des projets soutenus, une collaboration avec la Fedevaco, en tant qu'association faîtière disposant d'une expertise reconnue et collaborant depuis plus de 30 ans avec la Confédération, l'Etat de Vaud et une cinquantaine de communes vaudoises.

La discussion est ouverte sur cette motion.

Mme la Syndique, au nom de la Municipalité, se permet d'intervenir pour exprimer sa position à la motion « Coopération et Développement » proposé. Bien que les objectifs de motion soient louables et qu'ils soient indéniables que la pauvreté, les inégalités, le changement climatique soient des enjeux mondiaux, il est important de rappeler que la mission première de notre commune est avant tout de répondre aux besoins de ses propres citoyens. La gestion des ressources communales doit se concentrer en priorité sur l'amélioration de la qualité de vie des habitants de notre propre commune, de notre région, de notre pays. A travers les associations régionales, cantonales et fédérales que nous soutenons, notre engagement se doit prioritairement envers nos aînés qui peuvent se trouver dans la précarité ou dans la solitude, nos familles par des aides ponctuelles ou d'accompagnements, nos personnes victimes de violence ou de maltraitance, nos personnes frappées par un deuil, nos personnes victimes d'addictions, nos proches aidants, nos citoyens atteints dans leur santé comme un cancer, Alzheimer ou maladie auto-immune, nos personnes en situation d'handicap, nos personnes migrantes résidant dans notre commune, nos jeunes par des accompagnements de la prévention et des soutiens divers telles que nos actions engagées dans le cadre de votre interpellation contre le harcèlement. Nous pourrions continuer pour nos sociétés locales, nos paysans, pour la culture, pour l'aide et la protection des animaux, pour la nature et le climat. De part la sensibilité personnelle et de part son vécu, chacun d'entre nous s'engage pour des causes qui sont toutes d'une grande importance. Ce soutien que vous souhaitez, vous pouvez le porter par vos dons et votre engagement privé. L'aide à la coopération et au développement est plutôt du ressort de la Confédération et nous, communes, nous devons répondre aux besoins de nos citoyens. La

décision vous revient et fondé sur ce qui précède, nous vous recommandons de rejeter cette motion.

4.1 M. Aditya YELLEPEDDI a quelques questions concernant le financement de cette motion.

Pour les CHF 3.- par habitant, est-ce qu'on peut avoir le contexte comment le calcul a été fait ? Comment ce financement va être alimenté, nouveau compte au budget ? Est-ce que c'est les recettes actuelles de la commune qui vont être utilisées ? Y a-t-il d'autres moyens financiers qui sont envisagés ?

Est-ce que cette initiative de participer à ce projet peut aussi se faire à travers des contributions individuelles de la population, ce qui permettrait à chacun de choisir s'il est sensible à cette cause ou à d'autres ?

M. Steve TANNER explique que concernant le financement, donc on parle de CHF 3.- par habitant, ce qui représente 0.07% du budget communal, c'est relativement modeste. Le but est de l'inscrire au budget chaque année, donc ce n'est pas un fond spécial, c'est qu'il y aie une ligne au budget et que ça soit une dépense régulière, vu son montant modeste. Pour la 3<sup>ème</sup> question, évidemment, chacun est libre d'aider au niveau privé, mais ce n'est pas ce qui est demandé ici. Ce qui est demandé, c'est que la collectivité publique de Chavornay soutienne les personnes qui sont beaucoup moins favorisée que les personnes de notre commune. Il croit que les deux ne s'excluent pas, on peut tout à fait aider avec toute la liste que Mme la Syndique a mentionné et en même temps donner une toute petite partie du budget à des personnes qui sont vraiment défavorisées. C'est l'idée de la solidarité collective pour les plus nécessiteux.

4.2 M. Fabrice VULLIENS, personnellement, s'opposerait à l'idée d'inscrire une ligne de financement pour la coopération et développement dans le budget ordinaire. Ils pensent que nos contribuables seraient contraints de faire un don indirect par le biais de l'impôt sans avoir le choix de l'organisation de la cause et du projet soutenu et ceci chaque année. Il trouve cette motion restrictive car elle imposerait la somme et la collaboration directement avec Fedevaco.

4.3 M. Christophe COLLAUD aimerait signaler le bénéfice que peut retirer d'une aide au développement nos propres citoyens. Quand on investit dans les panneaux solaires pour préserver un petit peu, à notre manière, le climat, on permet au climat mondial de se maintenir et nous en profitons. Si l'on permet à d'autres populations de manière, de changer d'énergie, c'est quelque chose qui se manifeste pour l'ensemble de notre planète, de notre humanité. Le climat ne connaît pas les frontières. Même chose par rapport au bien vivre, il croit que c'est aussi permettre d'éviter les troubles sociaux ou des troubles sur les marchés, etc. Evidemment, ce n'est pas les CHF 3.- par habitant qui vont changer grand-chose, mais c'est toutes

ces gouttes d'eau, toutes ces communes vaudoises qui s'engagent avec le Canton et la Confédération pour permettre à un monde qu'il ne soit plus en turbulences à cause des dérèglements climatiques, des guerres et des conflits que l'on connaît avec les conséquences que cela engendre.

La discussion est close, nous passons au vote de la motion.

La motion est refusée par 22 voix avec 15 avis contraires et 4 abstentions.

Nous passons aux questions.

4.4 M. Alexandre BOVAY a une petite question concernant les conséquences des inondations qui ont eu lieu il y a quelques jours et semaines.

Est-ce qu'il faut prévoir des travaux dans le futur proche ou à long terme suite à ces dégâts ?

Mme la Syndique explique qu'elle a eu rendez-vous avec M. MOOR, voyer des eaux, hier après-midi pour avoir son point de vue. Concernant toutes les installations communales, celles-ci sont en ordre, les canalisations sont régulièrement nettoyées, les grilles sont adaptées et nettoyées régulièrement, la taille des canalisations est également adaptée. Il restait des fossés en dessus du village de Corcelles en bordure ou lisière de forêt, ce point a été discuté avec les gardes forestiers qui vont être attentifs à la remise en état de façon que ces fossés fassent leur travail. Maintenant, c'est une situation exceptionnelle, mais qui pourrait se reproduire. Concernant les cours d'eau, la majeure partie des travaux ont été fait avec le ruisseau de Mivelaz, celui de Sadaz, du Nozon etc.

Il est vrai qu'il est difficile de canaliser ce trop d'eau par déjà un terrain en dévers avec une route belle droite où l'eau peut s'engouffrer et qui vient jusqu'au milieu du village. Sur ce point, la Municipalité a écrit à la DGMR pour savoir s'il ne serait pas possible, par exemple, sur la route de Vuarrens, s'il y a des travaux à apporter de façon qu'on puisse endiguer et canaliser l'eau de meilleure façon. La réponse est attendue de leur côté si par hasard ils auraient des propositions à faire. Tout ce qui concerne le reste, nous sommes en ordre. Maintenant, il est clair que si ça devait se reproduire, il faudrait envisager et voir ce qu'on peut faire au niveau des champs.

4.5 M. Yves REYMOND rebondit sur la question de M. BOVAY. Il fait allusion au PEC où il y a un thème intitulé « sécurité – environnement », qui n'a pas été pris en compte parce qu'on était pas dans une zone dangereuse. A priori, les choses changent très rapidement. Il demande si cette fiche pourrait revenir dans le graphique du PEC présenté dans le rapport de gestion ?

Mme la Syndique explique que c'est un point du PEC que la Municipalité n'a pas pris en compte parce que le Canton fait régulièrement des analyses sur les zones à risque, sur les endroits qui peuvent être dangereux et nous ne sommes pas dans une zone à risques. Certes, il y a eu ces pluies, certes, c'était vraiment impressionnant, mais comme elle l'a répondu tout à l'heure, aujourd'hui, nous sommes en ordre. Si ça devait se reproduire de façon beaucoup plus rapprochée, à ce moment-là, il en serait tenu compte et c'est pourquoi, la Municipalité a déjà écrit à la DGMR et rencontré M. MOOR.

- 4.6 M. Jérôme CAILLET dit que certains acteurs ont perdu de l'argent dans les zones inondées, notamment les CFF, les agriculteurs etc., est-ce que la commune peut être tenue pour responsable et être obligée de rembourser un certain montant ?

Mme la Syndique répond que non, parce que tout ce que la commune doit être garante a été fait.

- 4.7 Mme Carine PROTTI a été interpellée par une personne d'Essert-Pittet au sujet du trafic à l'intérieur du village et sur la question de créer une zone 30km/h à l'instar du village d'Ependes. En effet, ces dernières années, il y a eu pas mal de nouvelles constructions avec une augmentation de trafic et aussi pas mal de familles avec enfants qui sont arrivés. Il y a deux zones particulièrement sensibles, c'est la montée du village, celle qui va à la place de jeux et autour du carrefour vers l'église. Lorsqu'il fait beau, il y a beaucoup d'enfants qui vont vers la fontaine et le préau, qui jouent, il y a des ballons qui descendent le village. Ces enfants sont aussi en vélo ou trottinette. Il y avait eu un courrier qui avait été envoyé il y a environ deux ans sur une initiative privée avec un certain nombre de signatures pour demander d'étudier la possibilité de créer une zone 30km/h et la Municipalité avait répondu en juin 2022. Vous aviez mentionné la possibilité de constituer un dossier à transmettre à la DGMR pour limiter toutes ou une partie des routes à 30km/h. Elle souhaite savoir à quoi en est ce dossier ?

M. VIDMER explique que cette variante n'est pas tombée à l'eau, la Municipalité est en train de l'étudier. La loi sur les zones 30km/h a sensiblement changé, vous l'avez vu pour les demandes et différentes choses. L'exemple cité d'Ependes, il pense que 90% de cette salle va dire que les 200 mètres à 30km/h au milieu d'Ependes n'est pas la solution idéale, mais par contre, celle direction collège est une bonne solution.

Donc, l'idée n'est pas de faire la même chose, c'est de mettre toute la partie depuis le départ vers le restaurant jusqu'à la sortie de Suchy à 30km/h, ce qui ferait toute la partie autour de l'église et des zones villas. Cette solution est sur la planche en train de se préparer et sera proposée prochainement. Il y aura aussi une sécurisation de toute la partie piétonne, car il y a aussi des problèmes avec cela. Les gens parquent sur la partie piétonne, sur la place des camions ce qui

signifie que les gens doivent passer au milieu de la rue pour aller dans le village. Il y aura des poteaux etc. Il se réjouit déjà que ça soit fait parce qu'il se rend compte des soucis.

4.8 M. YELLEPEDDI salue le travail de la Municipalité et de l'administration communale pour avoir mis sur le site internet de la commune, une nouvelle page santé, maintenant, elle existe. Il a lu qu'il y avait plus d'une vingtaine de noms et d'organisations qui offrent des services de soins pour la population, donc, c'est une information que l'on peut partager et il y a déjà des retours positifs sur ce sujet, notamment des personnes qui sont installées nouvellement à Chavornay et qui cherchent ces informations qui sont plus facilement accessibles.

Il veut également saluer l'initiative de la Municipalité pour l'organisation de cette séance publique d'information pour le dépistage du cancer du colon et du cancer du sein qui s'est déroulée il y a quelques semaines. Là aussi, il pense que c'est une initiative à saluer puisque on sait que la prévention est importante pour le bien être de la population. On parle de débat sur le coût de la santé et autre, il pense que c'est un bon message que la Municipalité apporte à la population de s'informer et de communiquer sur ce sujet. Il la remercie d'avoir le courage de prendre des initiatives similaires dans le futur.

Il n'y a plus de questions.

5. **Réponse à l'interpellation de M. Christophe COLLAUD « Harcèlement scolaire ».**

M. COLLAUD remercie la Municipalité de sa réponse et il imagine les discussions qui ont pu avoir lieu à ce propos. La problématique du harcèlement est vaste et souffre du fait que bien souvent les victimes ne prennent pas la parole suffisamment tôt auprès de leurs enseignants ou auprès de leurs parents. Il est cependant quelque peu emprunté par le fait que cette question précise était posée dans l'interpellation et que seul une réponse plutôt d'ordre général sur la problématique ne soit posée. De plus, une partie importante de votre réponse se concentre sur les mesures déjà mises en place. Il se réjouit d'apprendre que plusieurs pistes sont actuellement étudiées afin d'augmenter la prévention de ce phénomène. Il cite « des informations vous seront apportées au fur et à mesure de leur mise en place ». Il se permettra de revenir auprès de la Municipalité dans les mois à venir afin de connaître l'avancement de leurs travaux. Il aimerait néanmoins savoir s'il est possible ce soir de compléter votre réponse notamment à propos des questions suivantes présentes dans l'interpellation :

Que pense la Municipalité de la mise en place d'un groupe contact, de groupes de sensibilisation, de médiation et d'alerte par les pairs au sein de notre établissement scolaire.

Quelles pourraient être les mesures possibles pour lutter contre le harcèlement sur le chemin de l'école, dans les zones de loisirs communales et plus largement sur l'ensemble du territoire communal. Et il complète sa question en intégrant sur le devoir de la Municipalité de veiller à la sécurité physique et psychique de tous citoyens sur le territoire communal.

Enfin la Municipalité pense-t-elle qu'il est possible ou souhaite-t-elle qu'il serait souhaitable de confier un mandat à l'EJED ou à un autre organisme afin de lutter efficacement contre le harcèlement.

M. LEUENBERGER remercie M. COLLAUD pour son intervention, il espère pouvoir lui apporter de prochaines réponses avant les prochaines questions. La Municipalité travaille beaucoup sur ce sujet. Votre interpellation a eu comme atout de vraiment élargir leur dialogue sur ce sujet, de travailler et avoir des discussions avec les greffes des communes avoisinantes, avec les TSP romandes dernièrement pour essayer de trouver les bonnes solutions. Vous avez raison, la 1<sup>ère</sup> chose est de transmettre comme message ; c'est que l'enfant qui subit un harcèlement doit trouver une personne auprès de laquelle il peut se confier et amener le problème. La Municipalité travaille sur ces sujets, aujourd'hui, il ne peut honnêtement pas apporter davantage de réponses. Le travail se fait avec les écoles, les TSP, des associations qui traitent du ce sujet, il reviendra comme noté sur le rapport lors de prochains conseils avec des solutions et des éléments qui sont apportés.

La discussion est close, nous passons au vote.

Il semble que le vote ne soit pas nécessaire, on va donc faire une petite levée de séance à 20h54 pour contrôler. Mme la Présidente demande aux conseillers de ne pas quitter la salle afin d'éviter un contre-appel. La séance reprend à 20h58.

La Présidente dit que ce point est clos après vérification.

## **6. Comptes 2023. Préavis n° 4 – 2/24.**

Ce point sera traité de la manière suivante :

1. Lecture du rapport de la Commission des finances ;
2. Discussion du rapport de la Commission des finances ;
3. Examen des comptes 2022 selon préavis 4 – 2/24 ;
4. Vote de l'ensemble des documents préavis et rapport de la Commission des finances.

M. Roger METROZ, président de la Commission des finances, étant absent, M. Alexandre BOVAY nous donne lecture du rapport.

La discussion n'est pas demandée pour le rapport de la Commission des finances, nous passons à l'examen des comptes.

- 6.1 M. Yves REYMOND, page 14, compte 9221.8511, PostFinance 2.09% nouvel emprunt de CHF 2'000'000.- jusqu'en mars 2038.

Il rebondit sur les mêmes questions que la Commission des finances. Pourquoi approvisionner 3mio et emprunter 2mio jusqu'en 2038, alors qu'on a des liquidités ?

M. Guillaume ABETEL, Municipal, répond qu'on gère nos liquidités indépendamment de nos emprunts. En fin de compte, le montant qu'on emprunte est un besoin de liquidités. Nos investissements sont gérés de manière cumulée, dans le cadre de nos besoins de liquidités. Les 3mio d'investissement ont été accordés, mais l'argent n'est pas sorti. Ce n'est pas un mouvement financier. Nous empruntons chaque année en fonction de nos besoins, dans le cadre de notre gestion de trésorerie.

- 6.2 M. Yves REYMOND, page 24 compte 110.3193.1, promotion économique ADEOC.

La Commission de gestion avait demandé ce qui était visible pour la population de Chavornay comme action concrète de la part de l'ADEOC sur le terrain. On leur a répondu qu'il n'y avait rien de concret, que c'était plus un rôle de gestion. Du coup, pourquoi ces CHF 30'873.35 sachant qu'en 2022, le montant était de CHF 17'037.50 ?

M. ABETEL explique que le montant de l'ADEOC est fait sur un budget annuel qui est divisé entre trois partenaires ; la commune d'Orbe, celle de Chavornay et le Canton de Vaud.

- 6.3 M. Sylvain KAENEL, page 24. Compte 110.3091, Cours de formation.

Est-ce que lorsqu'on paie des formations qui peuvent être agréées dans le privé ou dans d'autres entreprises, notre personnel communal est-il lié à un contrat pendant x années ou alors, il peut démissionner dès la fin de la formation et faire valoir cette formation au privé ou dans un service public ?

M. ABETEL dit que la force d'une entreprise est de former ses employés et leur permettre de partir et non de les garder. En fonction de ces éléments-là, c'est au cas par cas. Si cette formation est voulue par la Municipalité, respectivement par la commune ou si elle est voulue par l'individu. Si elle est payée par la personne ou si c'est la commune qui paie la formation. Il y a plusieurs cas de figure et c'est selon les discussions qui se font avec notre chef du personnel, M. Serge WILLOMMET, les chefs de dicastère et les personnes concernées. Aujourd'hui, une personne qui voudrait quitter son emploi que ce soit dans le public ou le privé et par rapport aux exigences des montants en retour, c'est très discutable. Certains jouent le jeu et d'autres pas. On se pose la

question et on pense qu'on peut les garder par d'autres moyens pour faire signer ces contrats.

- 6.4 M. Yves REYMOND remercie M. ABETEL pour son début de réponse des trois partenaires, mais ça n'explique pas pourquoi il y a cette augmentation de près de 40%. Ça représente quoi ce budget, il aimerait plus de précisions.

M. ABETEL répond que l'ADEOC comme dans toute association régionale, il y a des budgets qui sont propres à leur propre organe. Donc, ces budgets sont mis, sont compilés, sont soumis à votre instance pour validation, que ce soit l'ASAICE, l'ORPC etc. Chaque entité, où la commune est représentée, présente son budget et chaque entité valide ces budgets. Concernant cette augmentation, il peut nous dire qu'elle est issue de fait qu'on a une mesure ESAM qui a été mise en place. Les mesures ESAM sont ce qui a amené à la construction des murs anti-bruit le long de la route de Corcelles et des mesures qui servent à améliorer le trafic. Aujourd'hui, les mesures ont été faites du côté d'Orbe, ce sont les changements d'orientation, les présélections, ce genre de choses. Actuellement, nous sommes à la fin de ces travaux et on va mesurer les effets de ces travaux qui ont été faits. Les études faites sont payées par l'ADEOC et c'est pour cela qu'on a ce montant.

La discussion n'est plus demandée, nous passons au vote.

#### **Le Conseil communal de Chavornay**

- Vu le préavis municipal 4 -2/24 sur les comptes 2023 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### **Décide :**

D'adopter les comptes communaux pour l'exercice 2023, soit :

Recettes	CHF	25'533.853.40
Dépenses	CHF	25'478'925.91
Excédent de recettes	CHF	54'927.49

**Les comptes communaux pour 2023 sont acceptés à l'unanimité.**

## **6 Gestion 2023. Rapport du 2 avril 2024.**

Ce point sera traité de la manière suivante :

1. Lecture et discussion dicastère par dicastère du rapport de la Commission de gestion et du rapport de la Municipalité.

Les n° de pages n'étant pas les mêmes pour le rapport de la Commission et celui de la Municipalité, je vous prie de prendre note que la discussion sera ouverte en premier lieu sur le rapport de la Commission de gestion dicastère par dicastère et ensuite sur le rapport de la Municipalité également dicastère par dicastère. Afin de faciliter la prise en note pour le procès-verbal, je vous préciserai de quel rapport on parle afin que vous puissiez poser vos questions avec le bon document.

2. mise au vote des deux rapports.

Mme Michèle OPPLIGER, présidente de la Commission de gestion (CG) nous fait part de son rapport dicastère par dicastère.

### **Dicastère de Mme Laurence MARCHAND.**

**Administration générale – Ressources humaines – Relations extérieures – Domaines & Forêts – Parcs & Promenades – Déchets.**

Suivi des vœux 2022.

Vœu n° 1

*A la suite des auditions des différents dicastères, la CG constate l'impuissance de la Municipalité face à l'augmentation du trafic poids lourds au sein de nos trois villages. Selon les comptages effectués aux mois de février, mars et avril 2023. Ce sont en moyenne 780 poids lourds (camions, camions avec remorques et trains routiers) qui transitent quotidiennement par la route de Corcelles. Hormis les coûts engendrés par la réfection des infrastructures routières, la CG souligne également l'impact sanitaire de ce trafic sur la population (bruits, pollution, dangerosité, stress, etc.). En s'appuyant sur ces données, la CG demande à la Municipalité de chercher du soutien auprès d'élus cantonaux, voire nationaux, pour faire avancer les discussions sur les différents partenaires (l'Office fédéral des routes, service douanier, etc.).*

Réponse de la Municipalité :

*La Municipalité, consciente de cette problématique, cherchera le soutien tant que faire se peut auprès des différentes instances. Une rencontre régulière est planifiée avec les services douaniers et les entreprises et elle perdurera.*

*Une analyse fine sera faite quant aux différents types de véhicules annoncés dans les statistiques de comptage.*

*L'inventaire des places de jeux communales sera présenté lors du prochain rapport de gestion.*

*Une table ronde est sollicitée auprès de l'ADNV avec les élus des Communes alentours afin d'évoquer la problématique des transports routiers dans la région.*

La Commission de gestion salue ce qui a déjà été réalisé concernant cette problématique et encourage la Municipalité à poursuivre ses efforts.

**Le vœu n°1 reste ouvert.**

Réponse de la Municipalité au vœu n°1 de 2022.

La Municipalité, comme expliqué à la CG, rencontre chaque année les services douaniers. Les technologies de contrôles des marchandises se perfectionnent ce qui permet une diminution notable du nombre de poids lourds vérifiés sur le site de la Commune par les douanes.

Il est tout de même important de relever que la présence d'un site industriel implique des transports. Toutefois, la Municipalité ne relâche pas sa vigilance pour une régulation des transits.

6.1 M. Alexandre BOVAY a une question sur le rapport de la CG, un terme qu'il ne comprend pas bien en page 8 et 9, c'est le titre « hors rapport » qu'est-ce que ça veut dire ?

Mme OPPLIGER dit qu'en effet, pour la Commission, « hors rapport » c'est hors du rapport de la Municipalité.

Elle a aussi une petite remarque par rapport à la réponse de Mme MARCHAND, concernant ce 1<sup>er</sup> vœu sur cette problématique des transports. Elle relève que la réponse est quasi la même que celle donnée en 2023, malgré les efforts de l'exécutif de dialoguer avec les différentes entreprises et sa prise de contact avec l'OFROU, la situation n'évolue que très peu.

Mme la Syndique répond qu'il est clair que c'est une situation qui est assez délicate parce que comme la Municipalité l'a signalé, nous avons un centre industriel qui nous amène des poids lourds. Ce que la Municipalité essaie de voir avec les transports, c'est que les poids lourds partent du côté d'Orbe et qu'ils ne transitent pas à travers Chavornay. Il est difficile pour la Municipalité de gérer certaines situations quand les poids lourds ont leur GPS qui indiquent où sortir. Il est vrai que la situation avance à petits pas, mais elle ne relâche pas ses efforts et chaque fois que c'est possible, elle essaie d'intervenir et de signaler que la route à prendre ce n'est pas de traverser Chavornay, mais d'aller direction l'autoroute côté Orbe.

Vœu n° 2

*Consciente de l'importance des places de jeux communales pour la cohésion sociale, la CG constate qu'elles n'apparaissent pas dans le*

***rapport de gestion de la Municipalité. Afin de pouvoir planifier les futurs investissements, la CG demande qu'un inventaire soit fait et publié dans le prochain rapport de gestion municipal.***

Réponse de la Municipalité :

***L'inventaire des places de jeux communales sera présenté lors du prochain rapport de gestion.***

La Commission de gestion remercie Mme la Syndique pour l'inventaire des places de jeux communales.

**Le vœu est clos.**

Vœu n° 3

***Pour mémoire, il y a quelques années, lors de la dissolution, la Société Industrielle et Commerciale (SIC) a alloué une somme de CHF 5'000.- dédiée à la pose de panneau d'information électronique. Ce panneau doit être posé à un endroit à définir, près du giratoire. Cette réalisation devait se faire en synergie avec les travaux de la route de Corcelles-sur-Chavornay. Peut-on espérer connaître une date pour la pose de ce panneau ? (CF. vœu 2021 adressé à M. Pascal DESPONDS).***

Réponse de la Municipalité :

***Une réflexion doit être faite sur le réaménagement de la place du 100<sup>ème</sup>. La pose du panneau d'informations électroniques sera intégrée dans le projet futur. Ce projet figurera dans le plan des investissements.***

Mme la Syndique nous informe qu'un appel d'offre a été lancé concernant les réfections de la zone du rond-point et de la place Union et Paix avec intégration d'un panneau d'information électronique. Elle fait partie du plan d'investissement. Les soumissions sont rentrées et font apparaître un coût supérieur aux prévisions. Le projet va être prochainement concrétisé.

Réponse de la Municipalité au vœu n°3 de 2022 :

La Municipalité apporte un complément d'information au rapport de la CG sur ce point. Des offres indicatives quant à la réalisation et les coûts ont été demandées. Il s'avère que les montants annoncés par les entreprises sont plus élevés que le coût estimé dans le plan des investissements. La Municipalité va continuer à travailler sur ce projet et proposera un préavis au conseil communal lorsqu'elle obtiendra satisfaction. Dans chacune des offres, le panneau d'informations électroniques est demandé.

### Vœux 2023.

Vœu n°1 (transféré et complété du dicastère de M. Dominique VIDMER)

La Commission de gestion souhaite que la Municipalité évalue chaque année, en termes de sécurité routière et de dégâts aux cultures, la problématique de l'utilisation des Améliorations foncières (AF) comme routes de contournement. **La CG demande qu'un recensement des chemins AF interdits à la circulation, ainsi que ceux dont l'utilisation pose un problème de sécurité, soit établi.**

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité, avec l'aide de la gendarmerie ainsi que de la DGMR, dans la mesure du possible va cibler les tronçons des chemins AF utilisés et fera poser une signalisation qui permettra un contrôle voire des sanctions.

Vœu n° 2

Un point de situation de PECC est présenté pour la première fois dans le rapport de la Municipalité 2023 sous forme de tableau. Afin de préciser, la CG souhaite que les actions concrètes réalisées soient régulièrement communiquées.

Réponse de la Municipalité :

Ce n'est pas un point de situation qui a été présenté dans le rapport mais l'état des lieux des pratiques des Communes de la région analysées par la HEIG.

Comme déjà expliqué au Conseil communal ainsi qu'à la CG, les objectifs du PECC font partie intégrante du plan de législature. La Municipalité intègre, à chaque fois qu'il est possible, les objectifs dans la réalisation des projets. Ces actions ont été communiquées au Conseil communal. Comme expliqué à la CG, à la fin de la législature, elles se retrouveront également dans le bilan de programme de législature.

Mme OPPLIGER prend note de la réponse, mais trouverait intéressant de connaître les réalisations concrètes réalisées chaque année.

Mme la Syndique dit que la Municipalité prend note et qu'elle les transmettra.

**Dicastère de M. Pascal DESPONDS :**

**Services industriels – Travaux – Eau – Epuration.**

Suivi des vœux 2022.

Vœu n°1

*Dans les prochains rapports de gestion de ce dicastère, la CG souhaite pouvoir consulter un tableau récapitulatif de la consommation d'énergie de l'éclairage public.*

Réponse de la Municipalité :

*La Municipalité en prend acte et elle présentera un tableau récapitulatif de la consommation d'énergie de notre EP.*

La CG remercie M. DESPONDS pour le tableau complet et détaillé de l'évolution de la consommation annuelle de l'éclairage public de Chavornay, Essert-Pittet et Corcelles (cf. point 19.1.3 p. 22 du rapport de gestion 2023).

**Le vœu est clos.**

**Vœu 2023.**

Vœu n° 1

La CG encourage la Municipalité à poursuivre la mise en séparatif des eaux, ceci afin d'éviter qu'un trop gros volume d'EC soit acheminé sur la STEP et traité inutilement (cf. Point 21.2.3 » le volume de l'eau épurée » p. 26 du rapport de gestion 2023).

**Réponse de la Municipalité :**

Vœu n°1

En fonction des opportunités rencontrées et des finances communales, la Municipalité poursuivra la mise en séparatif des eaux.

La discussion n'est pas demandée.

**Dicastère de M. Dominique VIDMER.**

**Contrôle des habitants – Sécurité publique – Intégration des étrangers/  
CISEROC – Voirie – Sécurité au travail – Pompiers – ORPC.**

Suivi des vœux 2022.

Vœu n° 1

*Le développement du quartier de la gare (côté village) a modifié les habitudes des citoyens et des personnes extérieures à la Commune. Au quotidien, cela se traduit par une forte densité de véhicules et de piétons qui congestionnent dangereusement le croisement rue de la Gare – rue du Jura avec un impact sur la route d'Orbe. La CG demande à la*

***Municipalité de mettre en œuvre les actions nécessaires pour la sécurité des usagers et des riverains.***

Réponse de la Municipalité :

***Des réflexions sont déjà en cours et des mesures vont être testées.***

**Le vœu n°1 reste ouvert.**

Réponse de la Municipalité au vœu n°1 de 2022.

La Municipalité informe qu'à ce jour une étude est en cours de réalisation par des bureaux spécialisés.

Mme OPPLIGER dit que la CG espère qu'une solution soit rapidement trouvée pour sécuriser cette zone sensible.

La discussion est ouverte.

6.2 M. Yves REYMOND pose simplement la question, concrètement, dans quel laps de temps ces mesures vont être testées, c'est un vœu de 2022, on est en 2024, ça fera plus de 24 mois. Est-ce qu'il faut attendre la fin de la législature pour enfin avoir quelque chose de concret. Le comité au Plan d'affectation des Moëlletes avait des suggestions qui avaient été transmises dans le Chavornay Infos du mois de décembre, des propositions faites par la population qui paraissaient peu onéreuses, faciles à mettre en place. Ces propositions ont été soumises à la vue de tout le monde au mois de décembre, on est au mois de juin, il se questionne vraiment sur la volonté de la Municipalité de faire quelque chose pour cet endroit-là.

M. VIDMER dit que oui, c'est un vœu de la Municipalité, mais tout n'est pas si simple. Il y a un projet qui est en cours. Il y a des modifications par rapport à la circulation, des points ont été mis à titre provisoire pour les accès, on vous a parlé de zone d'accès minute, ça été commandé, c'est une question de semaines pour que ça arrive sur place. Après, la Municipalité ne vas pas mettre trop de solutions provisoires en place pour tout démonter quelques mois plus tard. Nous allons avoir des trafics difficiles à travers notre village, il faudra faire des accès différents à cet endroit, ce qui veut dire qu'on devra de nouveau avoir la possibilité de tourner, puisqu'on ne pourra plus aller tourner au giratoire. On se rend compte que lorsqu'on met des choses provisoires, elles sont un peu à cheval sur le fonctionnement, surtout qu'on est dans une zone de travaux actuellement. La partie giratoire a un impact là-bas, et puis après, on va attaquer avec les travaux, la prochaine partie, ça sera cette zone. On est obligé de prendre les choses les unes à près les autres.

**Dicastère de M. Yves LEUENBERGER.**

**Instruction publique – Parascolaire – Petite enfance – Affaires sociales  
– EJED – Séniors**

Suivi des vœux 2022.

Vœu n° 1

*La CG est sensible au succès de l'EJED et son catalogue de prestations tant sociales que sportives, elle souhaite que la Municipalité soit attentive à la charge croissante du travail des travailleuses sociales de proximité (TSP) et mette en place annuellement une évaluation de leurs besoins.*

Réponse de la Municipalité :

*Une rencontre annuelle est organisée de manière individuelle avec chacune des TSP, ceci en présence du municipal et du responsable RH. Ce point est abordé et discuté. Aujourd'hui, le taux d'activité des TSP correspond aux tâches et cahier des charges. Ce taux satisfait aussi à la demande des TSP.*

M. Yves LEUENBERGER informe la CG que les évaluations des besoins sont faites une fois par année avec chacune des TSP, en présence du municipal et du responsable RH. Actuellement, le taux de 75% EPT attribué permet de satisfaire aux tâches prévues sur le cahier des charges et donne par ailleurs satisfaction aux intéressées.

**Le vœu n°1 est clos.**

Vœu n° 2

*La CG est attentive au nombre de familles sur liste d'attente pour une place en garderie/nurserie, le CODIR de l'ASAICE souhaitant favoriser les accueillantes en milieu familial (AMF), nous lui demandons de promouvoir le rôle de ces dernières auprès de la population des trois villages.*

Réponse de la Municipalité :

*Le développement des accueillantes en milieu familial est une volonté du CODIR ASAICE. Preuve en est le flyer envoyé dans toutes les Communes de l'association début 2023.*

M. LEUENBERGER nous fait part que le résultat de la prospection des AMF est mitigé. Le rôle de ces dernières ne répond plus aux attentes des

parents qui donnent la préférence à un accueil en garderie ou en UAPE. Le constat est le même dans les réseaux des autres communes. La FAJE a créé un groupe de travail afin d'évaluer les situations du travail des AMF et de tenter de trouver des solutions. Sur le plan local, l'ASAICE cherche le moyen de rendre ce métier plus attractif, et surtout de revaloriser cette fonction tant sur le plan de la formation continue, de l'information auprès des parents, ainsi que sur le plan salarial en proposant un 13<sup>ème</sup> salaire aux AMF.

A la question de la CG, M. LEUENBERGER répond qu'il y a toujours une liste d'attente pour l'accueil préscolaire (garderie, nurseries). C'est typiquement le travail de l'Ile aux Corbeaux de donner une suite aux demandes en fonction des places disponibles. Le Canton demande de pouvoir mettre à disposition des places d'accueil, mais ne précise pas de quota à respecter. L'objectif est d'avoir suffisamment de places pour pouvoir répondre aux demandes. Priorité est donnée aux habitants de la commune.

Précisons qu'un soutien financier de la part du canton ne peut être obtenu qu'en cas d'ouverture d'une nouvelle structure.

L'ASAICE étudie un projet de plan de développement du réseau, ainsi que les incidences financières y relatives, pour les années 2025 – 2026. Une vision de ce projet sera présentée prochainement aux Exécutifs des 5 communes faisant partie de l'Association intercommunale.

### **Le vœu n° 2 reste ouvert.**

#### Réponse de la Municipalité au vœu n°2 de 2022.

La volonté du Codir ASAICE est toujours de renforcer l'accueil en milieu familial. Les conditions salariales ont été améliorées avec l'octroi d'un 13<sup>ème</sup> salaire. Ce phénomène se retrouvant dans tous les réseaux, la FAJE a créé un groupe de réflexion au sujet des accueillantes en milieu familial ; notre coordinatrice en milieu familial fait partie de ce groupe de réflexion.

6.3 M. COLLAUD n'est pas sûr d'avoir bien compris la réponse de la Municipalité. S'il comprend bien, il y a aussi un manque d'accueillantes en milieu familial.

M. LEUENBERGER répond que les accueillantes en milieu familial aujourd'hui ont tendance à descendre plutôt que monter, ça c'est une situation qu'on retrouve dans tous les réseaux du canton. C'est pour cela que le CODIR ASAICE a pris les devants pour déjà apporter un 13<sup>ème</sup> salaire, améliorer les situations financières de nos accueillantes, ils y tiennent beaucoup et savent que ce type d'accueil coûte moins cher à la collectivité également puisqu'on est pas obligé de créer des autres places. Cependant, les jeunes parents ont plutôt tendance à privilégier l'accueil en garderie que chez les mamans de jour. Il y a toujours cette volonté d'accentuer et d'améliorer les effectifs des mamans de jour. Trois contrats ont été

signé avec de nouvelles mamans de jour, mais c'est des hauts et des bas.

- 6.4 M. COLLAUD, s'il comprend bien, il y a d'une part toutes les places qui sont remplies en milieu familial et également dans les crèches. Il est demandé des dérogations pour augmenter la capacité ont été faites, il imagine que ce sont des mesures provisoires en espérant agrandir le réseau des accueillantes en milieu familial. Est-ce que, si vous n'arrivez pas rapidement à agrandir ce réseau, vous comptez imaginer d'éventuelle création d'une structure d'accueil, d'une garderie pour ne pas être dans la dérogation, mais d'un accueil qui puisse accueillir plus de monde afin de répondre au taux de remplissage de 100%, il y a obligatoirement une liste d'attente.

M. LEUENBERGER dit que ce qu'on entend pas dérogation, c'est essentiellement pendant les vacances scolaires puisqu'on arrive pas à accepter tant de monde pendant les vacances scolaires. Cependant, un plan de développement 2025 – 2030 va être présenté à la Municipalité la semaine prochaine. Donc, l'ASAICE travaille sur le sujet, ainsi que toutes les communes qui font partie de notre groupement scolaire.

### Vœu n° 3

***Soucieuse de la sécurité des écoliers se rendant au collège du Verneret en bus, le CG souhaite la présence d'un patrouilleur scolaire aux arrêts de bus de la route de Corcelles.***

### Réponse de la Municipalité :

***La volonté de la Municipalité est de mettre un patrouilleur scolaire à chaque rentrée de vacances scolaires afin de sensibiliser les enfants à la sécurité routière et ensuite d'effectuer des présences échelonnées selon les besoins.***

Comme précisé au Conseil communal du mois de juin 2023, la CG entend la réponse de la Municipalité, mais souhaite la présence à l'année d'un surveillant à cet endroit qu'elle estime dangereux. La Municipalité a décidé de maintenir la présence régulière, mais non permanente, d'une personne pour veiller à ce que la sécurité et le comportement des élèves soient respectés.

Les inquiétudes des parents concernant l'utilisation de ce transport public officiel se sont progressivement dissipées.

Le retour des chauffeurs de Car Postal et l'Helvétie a lieu chaque année pour faire un bilan sur les transports scolaires, concernant entre autres les incivilités constatées. Précisons que, dans les bus de Car Postal, les contacts avec les autres usagers ne posent aucun problème.

**Le vœu n°3 est clos.**

Vœu n° 4 (transféré du dicastère de Mme Océane AUZEPY-RENARD).

*A la suite de l'audition du dicastère de M. Yves LEUENBERGER, la CG a appris que la Commune devra investir dans un nouveau bâtiment scolaire sur le site du Verneret. Dans le cadre de la réflexion autour de ce projet, la CG demande à la Municipalité de reconsidérer la création d'une bibliothèque-ludothèque communale au sein de ce nouvel édifice. Dans le cadre de la réponse au vœu, la CG demande qu'un projet de budget soit transmis au CC afin que chaque membre puisse prendre connaissance du coût de ce futur investissement.*

Réponse de la Municipalité :

*La Municipalité est en cours de réalisation du projet de construction d'un nouveau bâtiment scolaire sur le site du Verneret. L'analyse tient compte des besoins de la direction des écoles en matière de salles de classes, de salles spécialisées ou autres.*

La CG précise que le sujet de ce vœu a été repris lors du CC du 21 sept. 2023. En effet, la Commission en charge d'étudier le préavis n° 14-4/23 (Demande de crédit d'étude – Extension des infrastructures scolaires) relève dans son rapport qu'il n'y a pas d'obligation pour la Commune de créer une bibliothèque dans le nouveau collège, même si la DEGEO encourage les communes à mettre à disposition de chaque établissement des locaux destinés à une médiathèque scolaire. Dans ce rapport, M. LEUENBERGER précise que l'éventualité d'une telle création fait partie de la liste des éléments qui doivent être étudiés par le bureau d'architectes. Le Conseil communal pourra se prononcer le moment venu sur le sujet.

**Le vœu n°4 est clos.**

La discussion est close sur ce dicastère.

**Dicastère de M. Olivier THIBAUD.**

**Aménagement du territoire – Police des constructions – Urbanisme – Salubrité.**

Suivi des vœux 2022.

Vœu n° 1

*Ayant pris connaissance que le processus d'actualisation de PACom ne sera pas réalisé durant cette législature, la CG souhaite que la Municipalité informe le CC d'un futur échéancier relatif au nouveau PACom.*

Réponse de la Municipalité :

*La Commune de Chavornay ne figure pas dans la liste des communes dont les zones à bâtir sont surdimensionnées et pour lesquelles l'Etat a émis un délai pour la révision du PACom. De ce fait, comme souvent indiqué, il n'est pas nécessaire d'entreprendre ce chantier à moyen terme. Il convient au contraire, dans le cadre de notre réglementation communale actuelle, de poursuivre le développement de nos trois villages. Le moment venu, la Municipalité tiendra le Conseil communal informé de l'échéancier retenu.*

M. THIBAUD nous confirme qu'il n'y a pas d'éléments nouveaux concernant la révision du PACom. La priorité a été donnée à l'adaptation des règlements communaux des trois villages, en particulier ceux de Corcelles et d'Essert-Pittet, devenus obsolètes, afin de pouvoir adapter leur application au « goût du jour ».

Les nombreuses incertitudes au niveau du futur PDCn sont telles qu'elles n'incitent pas la commune à précipiter la révision de son PACm. La CG adhère entièrement à cette position.

**Le vœu n°1 est clos.**

**Aucun vœu pour ce dicastère.**

La discussion n'est pas demandée pour ce dicastère.

**Dicastère de M. Guillaume ABETEL.**

**Vente de terrains communaux – Développement économique – Stratégie de développement – Finances – Energies renouvelables – Informatique.**

Suivi des vœux 2022.

Vœu n° 1

*La CG encourage la Municipalité à poursuivre sa politique de développement économique en favorisant la création d'emplois plutôt que le trafic poids lourds.*

Réponse de la Municipalité :

***La Municipalité confirme que dans le cadre de ses compétences, elle met tout en œuvre pour favoriser le développement d'entreprises qui génèrent la création d'emplois.***

M. ABETEL précise que ce n'est pas dans un but nécessairement lucratif que la Commune souhaite céder le peu de surface industrielle lui appartenant en mettant sur le marché des parcelles susceptibles de rapporter un maximum. Elle souhaite privilégier les entreprises de la région qui voudraient se développer.

La vision prioritaire n'est donc pas d'être proactif, mais plutôt de proposer un accompagnement aux entreprises. A cet effet, l'ADEOC, dans ses nouveaux statuts, formalise la création de la « communauté », lieu d'échange pour les entreprises, afin de séparer la politique de l'économique.

Pour favoriser le développement d'entreprises qui génèrent des emplois, un nouveau PA de la Zone industrielle actuellement à l'étude devrait permettre la création de Zones artisanales de densification et de s'éloigner progressivement de la logistique.

**Le vœu n° 1 est clos.**

### **Vœu 2023.**

#### **Vœu n°1**

La CG se rappelle du succès de l'événement « La Boucle » organisé par l'ADEOC en 2018 lequel n'a pas été reconduit. Pourrait-on envisager la possibilité de réaliser un événement de ce type, en collaboration avec les entreprises, lequel aurait pour but de faire découvrir la réalité industrielle à la population et ainsi de favoriser la cohabitation ?

### **Réponse de la Municipalité :**

Pour rappel, cette manifestation, organisée dans le cadre de l'ADEOC, n'avait pas été reconduite principalement en raison des deux éléments suivants :

- Son coût pour la collectivité (Plus de CHF 20'000.-)
- La charge de travail engendrée pour les entreprises. Leur retour étant mitigé en raison de la charge engendrée et de la problématique à mobiliser leur personnel un jour de congé surtout.

Si un tel événement plaît à la population, ce dont la Municipalité se réjouit, il y a lieu de prendre en compte également l'intérêt des entreprises et force est de constater que celui-ci était plus contenu.

La Municipalité prend note de cette demande et rappelle que le bien-être de ses entreprises compte pour elle. L'organisation de la journée annuelle des entreprises de manière à créer des échanges entre les entreprises et les intégrer à la vie villageoise en est un bon exemple.

Mme OPPLIGER dit que la CG remercie la Municipalité d'avoir pris en considération leur requête.

La discussion n'est pas demandée pour ce dicastère.

**Dicastère de Mme Océane AUZEPY-RENARD.**

**Gestion des bâtiments – Locations – Conciergerie – Sociétés locales – Durabilité du patrimoine communal – Culture.**

Suivi des vœux 2022.

Vœu n° 1

*A la suite de l'audition du dicastère de M. Yves LEUENBERGER, la CG a appris que la Commune devra investir dans un nouveau bâtiment scolaire sur le site du Verneret. Dans le cadre de la réflexion autour de ce projet, la CG demande à la Municipalité de reconsidérer la création d'une bibliothèque-ludothèque communale au sein de ce nouvel édifice. Dans le cadre de la réponse au vœu, la CG demande qu'un projet de budget soit transmis au CC afin que chaque membre puisse prendre connaissance du coût de ce futur investissement.*

Réponse de la Municipalité :

*La Municipalité est en cours de réalisation du projet de construction d'un nouveau bâtiment scolaire sur le site du Verneret. L'analyse tient compte des besoins de la direction des écoles en matière de salles de classes, de salles spécialisées ou autres.*

**La CG transfère pour traitement ce vœu n°1, relevant des affaires sociales, dans le dicastère de M. Yves LEUENBERGER.**

Vœu n° 2

*Dans le but de développer les événements culturels et artistiques au sein de la Commune, la CG souhaite que le budget de CHF 22'000.- alloué annuellement soit augmenté. Elle demande également la création d'une Commission de la culture composée de conseillers communaux, d'un membre de la Municipalité, de membres de la Société « Les Bouffons » et de citoyens.*

Réponse de la Municipalité :

*La Municipalité a déjà entamé une réflexion sur sa politique à venir en matière de culture et d'animation.*

La Commission culturelle est formée uniquement de membres de la Municipalité. Elle n'organise pas de manifestations, car ce n'est pas son

rôle. Un formulaire d'appel à projets a été créé. Il n'a été transmis pour l'instant qu'aux Bouffons. Ledit formulaire sera mis à disposition de la population en 2024, pour des projets à réaliser en 2025. Un règlement ad hoc a été élaboré et validé par la Municipalité, mais n'est pas encore disponible sur le site Internet de la Commune.

L'augmentation allouée de CHF 3'000.- au budget annuel permettra-t-elle de répondre favorablement à toutes les demandes ?

La CG salue l'augmentation du budget et la création de la Commission culturelle, mais regrette que cette dernière ne soit composée que de membres de la Municipalité.

**Le vœu n°2 est clos.**

**Aucun vœu pour ce dicastère.**

6.5 M. COLLAUD s'interroge sur la commission culturelle composée de membres de la Municipalité. S'il se souvient bien de la discussion qu'il y avait autour de cette commission culturelle, était d'impliquer des gens de la population avec, peut-être, des gens du Conseil communal en dialogue avec la Municipalité pour faire émerger des projets. S'il voit bien ce qui est proposé, c'est une commission qui valide des formulaires qui sont remplis, il trouve qu'il y a peut-être un manque d'une dynamique participative qui vienne de la population sur cette question culturelle.

Mme Océane AUZEPY-RENARD répond que le constat a été fait qu'il fallait changer la manière de faire pour dynamiser un peu la culture des trois villages, donc une commission a été faite au sein de la Municipalité pour élaborer ce questionnaire, ils vont voir sur cette année test ce que ça donne. Elle ne pense pas que c'est quelque chose qui est figé et la Municipalité verra après s'il y a besoin de remodeler encore ce schéma.

Mme OPPLIGER désire ajouter quelques mots à titre personnel.

En complément à ce qui a été mentionné dans le rapport, elle voudrait insister sur le fait que les entrevues avec les Chefs de Services ont été très positives et ont permis de mieux comprendre leurs tâches respectives d'une part, et de constater la bonne entente et la perméabilité qui sont de mise au sein des différents services d'autre part.

Elle remercie tous ces collaborateurs, ainsi que Mme GRISEL, TSP, pour leur disponibilité et la clarté de leurs réponses aux différentes questions des membres de la Commission.

De par sa fonction de Présidente, elle a pu constater que le travail d'une CG est conséquent et que les analyses doivent être et rester pertinentes. Vu les us et coutumes locales, le travail, essentiellement basé sur l'étude du rapport de la Municipalité reçu début avril, implique de nombreuses réunions concentrées sur une courte durée, d'où la lourdeur de la tâche pour les membres de la Commission.

Elle pense qu'un fonctionnement quelque peu différent, réparti sur l'ensemble de la durée du mandat permettrait, parallèlement au traitement du rapport municipal, de mieux répartir la tâche dans le temps, et surtout ouvrir d'autres perspectives d'analyses.,

Pour conclure, elle tient à remercier ses collègues de la Commission pour leur engagement, leur efficacité et leurs compétences témoignées tout au long de l'accomplissement de notre travail.

La discussion est close.

Mme la Présidente remercie la CG et sa Présidente pour leur excellent travail.

Il n'y a plus de questions, nous passons au vote.

### **Le Conseil communal de Chavornay**

- Vu le rapport de gestion 2023 de la Municipalité ;
- Ouï le rapport de la Commission de gestion ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### **Décide :**

1. D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2023.
2. De donner décharge à la Commission de gestion pour son mandat.

**Le rapport de gestion 2023 est accepté à l'unanimité.**

## **8 Election du bureau du Conseil communal pour 2024 – 2025.**

Mme VERLY, présidente, rappelle d'abord l'article 11 de la loi sur les communes :

« Le président, le ou les vice-présidents et le secrétaire sont nommés au bulletin individuel secret. Les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. En cas d'égalité de suffrage, le sort décide.

Lorsque le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir, l'élection peut se dérouler tacitement. Mention en est faite au procès-verbal ».

Mme VERLY demande si quelqu'un dans l'Assemblée souhaite s'exprimer à ce sujet.

Ce n'est pas le cas, nous allons désigner les membres du bureau dans l'ordre suivant :

1. Président-e
2. 1<sup>er</sup> vice-président-e
3. 2<sup>ème</sup> vice-président-e
4. 2 scrutateurs- scrutatrices
5. 2 scrutateurs – scrutatrices suppléants-es

Mme la Présidente demande s'il y a des propositions pour la place de président/e.

M. Yves REYMOND présente Mme Béatrice DESVERGNE.  
Il n'y a pas d'autre candidat, c'est donc une élection tacite.

Est nommée tacitement :

Présidente : Béatrice DESVERGNE PS/GSE/Vert.e-s

Mme la Présidente demande s'il y a des propositions pour la place de 1<sup>er</sup> vice-président/e.

Mme Carine PROTTI présente M. Jérôme GENOUD.  
Il n'y a pas d'autre candidat, c'est donc une élection tacite.

Est nommé tacitement :

1<sup>ère</sup> vice-président : Jérôme GENOUD Chavornay -Ensemble

Mme la Présidente demande s'il y a des propositions pour la place de 2<sup>ème</sup> vice-président/e.

M. Alexandre BOVAY présente M. Patrick WENGER.  
Il n'y a pas d'autre candidat, c'est donc une élection tacite.

Est nommé tacitement :

2<sup>ème</sup> vice-président : Patrick WENGER PLR- Indépendants

Mme la Présidente demande s'il y a des propositions pour les places de scrutateurs.

M. Alexandre BOVAY présente M. Sylvain KAENEL.  
M. Yves REYMOND présente M. Jérôme CAILLET.  
Il n'y a pas d'autres candidats, c'est donc une élection tacite,

Sont nommés tacitement :

Scrutateurs-scrutatrices	Sylvain KAENEL Jérôme CAILLET	PLR – Ind. PS/GSE/V
--------------------------	----------------------------------	------------------------

Mme la Présidente demande s'il y a des propositions pour les places de scrutateurs suppléants :

M. Yves REYMOND présente Mme Nadia GLOOR.

M. Alexandre BOVAY présente M. Romain MALHERBE.

Il n'y a pas d'autres candidats, c'est donc une élection tacite.

Sont nommés tacitement :

Scrutateurs suppléants :	Nadia GLOOR	PS/GSE/V
	Romain MALHERBE	PLR-Ind.

## **9. Election de la Commission de gestion pour 2024.**

Mme la Présidente demande s'il y a des propositions pour la place de président de la Commission de gestion.

Mme Carine PROTTI présente Mme Aline BAÛ.

Il n'y a pas d'autre candidat, c'est donc une élection tacite.

Est nommée tacitement :

Présidente : Aline BAÛ

Mme la Présidente demande s'il y a des propositions pour les 6 places de membres de la Commission de gestion.

M. Alexandre BOVAY présente Mesdames Anne FAVRE et Caroline WAHLEN, et Messieurs Gaël MAIRE et Gilles MOTTAZ.

M. Christophe COLLAUD présente Mme Nadia GLOOR et M. Yves REYMOND.

Nous ne sommes pas sûrs que Mme GLOOR puisse faire partie du Bureau et de la Commission de gestion.

Mme Béatrice DESVERGNE dit qu'après vérification sur le règlement du Conseil communal, c'est possible.

En effet, on ne peut pas faire partie du Bureau lorsqu'on est amené à nommer des commissions dans lesquelles on ne peut pas se présenter. Par contre, la CG est nommée par le Conseil et non pas par le bureau. Donc, il n'y aurait pas de contre-indication à faire partie du bureau et de la CG.

Mme la Présidente propose une courte pose pour voir comment agir. Elle demande aux membres du Conseil de ne pas sortir de la salle pour éviter un contre-appel.

Mme la Présidente dit qu'elle ne peut pas répondre comme ça, car elle n'a pas étudié ce cas. Elle demande si quelqu'un a une réponse ?

9.1 M. Fabrice VULLIENS propose de nommer Mme GLOOR à la Commission de gestion en attendant de se renseigner auprès du Préfet. Ce qui est accepté.

sont nommés tacitement :

Membres :	Anne FAVRE	PLR – Ind.
	Caroline WAHLEN	PLR – Ind.
	Gaël MAIRE	PLR – Ind.
	Gilles MOTTAZ	PLR - Ind.
	Nadia GLOOR	PS-GSE-V
	Yves REYMOND	PS-GSE-V

Nous arrivons au terme de ce Conseil, ainsi qu’au terme de cette troisième année de la présente législature. Avant de clore cette séance, Mme VERLY passe la parole à Mme la Syndique.

Mme la Syndique nous fait un petit discours.

Madame la Présidente, chère Corinne,

Une année déjà, une année passée vite, très vite, trop vite. Elle pense que Corinne a également eu ce sentiment.

Merci pour ton travail, merci pour la richesse de nos échanges, merci pour ces moments conviviaux lors de nos rencontres diverses. Nous te souhaitons un bel été s’il daigne montrer le bout de son nez.

Et un grand merci à vous Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers pour votre investissement dans notre commune. Merci pour les échanges animés parfois, mais toujours constructifs. Merci pour votre soutien et votre confiance. Nous vous souhaitons un été reposant et plein de moments festifs.

Au plaisir de vous retrouver à la rentrée.

A l’issue du Conseil, nous vous proposons de nous retrouver à la salle des Hironnelles pour continuer cette soirée autour d’un verre.

Mme la Présidente remercie Mme la Syndique et va nous dire un petit mot.

Comme une année de présidence passe vite. Elle a l’impression que c’est hier le 1<sup>er</sup> Conseil.

Elle a eu l’impression parfois d’être une institutrice devant des élèves, certains d’entre eux, un peu dissipé. Car la concurrence était rude les soirs de match du LHC ou de l’équipe suisse de foot., de maintenir des débats constructifs et respectueux envers les Conseillers et la Municipalité et

même entre les Conseillers eux-mêmes, la frontière est parfois très mince entre législatif et exécutif.

Depuis le perchoir, tout président aimerait des fois donner son avis ou apporter un élément au débat, mais ce n'est pas possible et des fois, c'est difficile de ne pas pouvoir intervenir. La présidence est un exercice qu'elle recommande à chaque conseillère et conseiller, c'est très instructif.

Un grand merci à notre secrétaire, Marie-Claude, qui nous coache tout au long de notre année de présidence et pendant les deux années précédentes où on est élève président. Elle coache les présidents depuis plus de 25 ans., donc le bureau, elle connaît. Un petit post-scriptum, mes collègues du bureau pourront dire la même chose, on mange très bien les dimanches de votations. Elle la remercie pour son travail et son dévouement, pour ces présidents et les membres du Conseil.

Elle remercie également la Municipalité et son secrétariat communal qui nous transmettent les documents ou si on a des questions, la gestion technique qui prépare la salle, les micros, l'huissière qui vient aussi les jours de votations, qui va récupérer les bulletins. Et comme pour la CG, elle a aussi un vœu, surtout à la Municipale des bâtiments. C'est une nouvelle lampe pour éclairer le perchoir, car celle-ci nous chauffe, elle dirait même nous cuit en plus d'éclairer, et même des fois elle fait de la fumée. Donc ça serait bien si on pouvait en avoir une nouvelle pour mes successeurs, elle pense qu'ils apprécieront.

Sur ces mots, elle souhaite à tous un bel été et une bonne rentrée.  
Santé pour l'apéro.

Elle passe la parole à la secrétaire pour le contre-appel.

La séance est close à 22h.

La présidente :



Corinne VERLY



La secrétaire :



M-C. SCHNEITER